

Droit fiscal

Ce que j'aimerais voir, pour la mise en valeur des ressources, je l'ai déjà expliqué et d'autres l'ont fait aussi: après avoir déterminé ce qu'est une ressource naturelle et ce que sont les étapes de sa mise en valeur, j'aimerais que l'on accorde au contribuable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise canadienne reconnue, le droit d'investir une certaine somme dans l'exploitation de cette ressource. A condition de maintenir son investissement pendant cinq ans, l'impôt sur les gains de capital serait ensuite complètement effacé. Si les capitaux étaient placés pour quatre ans, le taux serait fixé à 80 p. 100 et ainsi de suite jusqu'à moins d'un an. Les transactions seraient admises à l'intérieur de cette période. Ce que nous demandons, c'est qu'on encourage les Canadiens en les exemptant de l'impôt sur les gains de capital dans le cas de ces placements, s'ils les font dans le secteur des ressources, qu'on fasse cette concession aux citoyens canadiens seulement, et dans le seul cas des sociétés canadiennes. Alors nous pourrions trouver des investisseurs sérieux.

Aujourd'hui, il faut des investissements de \$50,000 à \$100,000. Finie l'époque, comme je me rappelle au début des années 50, où l'on pouvait forer un puits pour \$75,000. Nous y avons perdu dans ce secteur avec l'adoption de la règle sotte de l'entreprise principale, que le ministre refuse de faire disparaître. Les Canadiens se sont fait chiper la place qui leur revenait de droit sur le marché des concessions pétrolières. Alors, \$75,000 suffisaient pour forer un puits, mais il était si facile pour les Américains d'en profiter. Ils n'avaient pas à respecter la règle de l'entreprise principale; en petits groupes de membres indépendants ils risquaient au jeu seulement \$5,000, \$10,000 ou \$20,000.

Comment vous imaginez-vous que l'industrie pétrolière s'est développée là-bas? Grâce aux grosses compagnies? Jamais de la vie. On procédait tout comme on procédait au forage l'année dernière et tout comme on l'abandonne maintenant. C'étaient de petits indépendants canadiens qui faisaient le forage pour les grosses sociétés qui conservaient leurs baux. Ceux qui disent que les victimes de cette situation sont les grosses sociétés ont tort. C'est insensé; ils n'y connaissent absolument rien en affaires.

Ce sont les sociétés pétrolières canadiennes, les indépendants canadiens, les foreurs canadiens, les entreprises de services et les traiteurs canadiens, ainsi que les sociétés de construction de cabanes préfabriquées qui sont acculés au mur cet hiver, parce que l'industrie pétrolière cesse ses activités. Les grosses sociétés n'ont jamais investi leurs capitaux. Il ne faut pas oublier que pour chaque dollar qu'elles ont investi, il en faut \$5. La situation est pénible au Canada. Les sociétés peuvent investir leur argent dans la Mer du Nord. Elles peuvent investir ailleurs. Le ministre des Finances se souvient sans doute de ce qu'est devenue l'industrie pétrolière après la publication du livre blanc. Il lui a fallu deux ans pour se remettre pour relancer les programmes de forage et d'exploration, tout simplement à cause des dispositions et des recommandations idiotes du livre blanc.

En fait, le gouvernement actuel, tout comme son prédécesseur, se montre criminellement négligent à l'endroit de l'industrie pétrolière. Le fait est indéniable. Je pleure en entendant les instances fallacieuses que formulent le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres pour exhiber les sacrifices que se sont imposés l'est et le centre du Canada afin de développer l'industrie pétrolière. Ils disent qu'en vertu de la politique nationale du pétrole ils paient des prix plus élevés pour ce produit. Ils auraient pu avoir du pétrole moins cher des navires soviétiques. Je me

souviens des efforts déployés par le ministre du Revenu national pour empêcher le dumping de ce pétrole.

Il y avait sur les quais de Montréal et de Toronto beaucoup de pétrole illégal qu'on aurait pu vendre dans l'est du Canada à \$1.10 ou \$1.25. Mais il en coûterait \$1.50 ou \$1.80 pour amener le pétrole de l'Ouest ici, et le gouvernement de l'époque a dit que nous allions développer l'industrie du pétrole de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il a dit que cela se ferait aux frais des gens du centre du Canada. C'est absurde, madame l'Orateur. Je demanderais aux gens de Hamilton combien de milles de tubes de forage ont été expédiés et aux fabriques de machinerie du centre du Canada quelle quantité de matériel a été fabriquée pour extraire le pétrole, combien de pompes pour les pipe-lines qui ont amené le pétrole dans l'est du Canada. Ce n'est pas tout sorti de l'est du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je conviens que ce n'est pas tout sorti du centre du Canada. Les prix y étaient parfois un peu exorbitants. Il y avait un tarif. De plus, je dirais, il y a cette fameuse politique des transports en vertu de laquelle on payait vraiment les frais de transport pour les produits venant de l'est du Canada. Nous demandons maintenant: qui en a profité? Assurément, l'ouest du Canada en a profité, mais pas aux frais du centre du Canada. Je n'ai pas parlé de l'est du Canada et des ports maritimes de l'Atlantique, parce qu'ils ne fournissaient pas de matières à l'Ouest canadien.

Une voix: Et les stimulants fiscaux?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous ne pourriez pas reconnaître un stimulant fiscal si vous en aviez un sous le nez. Vous pouvez déduire les dépenses de forage. Le député a tant d'argent qu'il pourrait forer trois puits à sec avant d'en trouver un producteur. Qu'advient-il des dépenses faites pour des puits à sec? Ne devrait-on pas pouvoir les recouvrer? Est-ce là un encouragement fiscal? Allons donc, le député n'a ni l'intelligence ni l'argent nécessaires pour forer un seul puits dans ces conditions.

L'industrie du pétrole de même que celle des mines d'or et les autres industries minières de l'Ontario et du Québec—mon Dieu, les députés du Québec devraient savoir combien ces industries comportent de risque—sont les industries à plus haut risque, et pour s'y lancer, les gens doivent tirer un rendement, et pas seulement de 2 p. 100, sur le capital investi.

• (2140)

Il vous faut récupérer votre capital, et davantage parce que beaucoup trop souvent, dans les six mois, non seulement vous perdrez votre chemise mais aussi votre pantalon. Je dis au député de la Colombie-Britannique: demandez aux gens des mines, chez vous, comment ils font.

Une voix: Au fait!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député de Sherbrooke (M. Pelletier) n'est même pas au courant de la question de taxation excessive. Je parle de taxation excessive pour une industrie en particulier et si le député veut bien se donner la peine de lire les dispositions du discours ou du bill sur l'impôt et de chercher à connaître tous les